

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 1er décembre 2015, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve  
Mathieu Bibeau  
Jessie Beaulieu  
Michel Moreau  
Claude Lachance  
Carole Desharnais

Assistance : 5

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 1ER DÉCEMBRE 2015.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois d'octobre 2015.
4. Dépôt des intérêts pécuniaires.
5. Service incendie.
6. Accompagnement du CLD de Lotbinière.
7. Demande de permis de colportage.
8. Augmentation de la limite Visa Desjardins.
9. Transport collectif.

10. Entente inter municipale de vidange des fosses septiques.

11. Piste cyclable.

12. Déneigement rue Croteau.

13. Divers :

1) Comité Famille.

2) Entreprendre ICI Lotbinière.

3) Service incendie.

4) Activités.

5) Séance du budget.

6) Paniers de Noël.

7) Demande de commandite.

8) Abri de la rampe du bureau de poste et entrée bureau municipal.

14. Période de questions.

15. Fermeture de la séance.

**15-12-8011**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jessie Beaulieu, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**15-12-8012**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2015.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 tel que présenté.

Adoptée

**15-12-8013**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS D'OCTOBRE 2015.**

Les journaux des déboursés numéro 546 au montant de 18 584.40\$, le numéro 547 au montant de 1 594.87\$, le numéro 548 au montant de 75 502.67\$, le numéro 549 au montant de 551.88\$, le numéro 550 au montant de 110.43\$ et le journal des salaires au montant de 17 482,05\$ pour le mois d'OCTOBRE 2015 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Jessie Beaulieu, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 29 876.65\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 octobre 2015 soit et est déposé.

Adoptée

**15-12-8014**

**DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil soient et ont été déposés.

Adoptée

**15-12-8015**

**SERVICE INCENDIE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le chef du service incendie a présenté au conseil municipal des demandes concernant l'achat de 20 casques ainsi que de 6 habits de combat dont 3 seront payables en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le service incendie a cumulé, à ce jour, plus de 5000,00\$ en revenus de services rendus et qu'également le budget prévu en 2015 est à la baisse;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser le service incendie a procédé à l'achat de 6 habits de combat de pompiers au coût de 9 600,00\$ dont 4 800,00\$ payables en 2015 et 4 800,00\$ payables en 2016 ainsi que 20 casques au coût de 5 160,00\$.

Adoptée

**15-12-8016**

**ACCOMPAGNEMENT DU CLD DE LOTBINIÈRE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal planifie la réalisation de projets majeurs au sein de sa planification stratégique d'un horizon de 5 ans ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ; QUE le conseil mandate Madame Isabelle Rabouin du CLD de Lotbinière afin qu'elle accompagne le conseil municipal à l'élaboration d'une consultation publique et un probable plan de développement.

Adoptée

15-12-8017

**DEMANDE DE PERMIS DE COLPORTAGE.**

**CONSIDÉRANT** la demande de permis de colportage du commerçant Les extincteurs Deville inc. qui agit dans le domaine de vente et remplissage d'extincteurs;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser ou non la délivrance du permis de colportage pour le commerçant Les extincteurs Douville.

Adoptée

15-12-8018

**AUGMENTATION DE LA LIMITE VISA DESJARDINS.**

**CONSIDÉRANT QUE** les achats auprès de divers fournisseurs sont augmentés et que nous ne détenons pas de compte auprès de chacun d'eux;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jessie Beaulieu, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser Madame Jolyane Houle, directrice générale, a procédé à la demande d'une augmentation de la limite de crédit de la Visa Desjardins passant de 1000,00\$ à 1500,00\$.

Adoptée

15-12-8019

**RENOUVELLEMENT DU TRANSPORT ADAPTÉ.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

QUE la municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

QUE le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service

QUE nous renouvelons l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

QUE la municipalité accepte de payer sa quote-part.

Adoptée

**15-12-8020**

**ENTENTE INTER MUNICIPALE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES.**

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a signifié par la résolution 15-07-7953 son intérêt à participer au service de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente inter municipale afin de régir l'organisation, l'opération et l'administration du service de vidange des fosses septiques des résidences isolées ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU DE désigner le maire de la municipalité de Dosquet, Monsieur Yvan Charest pour signer l'entente inter municipale proposée aux municipalités désirant participer au service régional de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière.

Adoptée

**15-12-8021**

**PISTE CYCLABLE.**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière est propriétaire d'un parc régional linéaire pour piste cyclable, celle-ci étant la Route Verte, en vertu d'un bail emphytéotique intervenu le 15 décembre 1997 avec le MAMOT et le MTQ, entériné par le Règlement MRC no. 77-1977 ;

ATTENDU QUE ce parc régional linéaire traverse d'Est en Ouest le territoire de la municipalité de Dosquet ;

ATTENDU QUE la MRC a confié l'entretien de la piste cyclable de son parc linéaire à la municipalité de Dosquet parce qu'elle reconnaissait qu'elle ne disposait pas des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'entretien du parc linéaire et des équipements de la piste cyclable ;

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a accepté par entente signée avec la MRC de Lotbinière et renouvelée en 2013, d'être responsable de l'entretien du parc linéaire de la MRC de Lotbinière moyennant compensation par la MRC ;

ATTENDU QUE la compensation payée par la MRC de Lotbinière provenait du Volet 4 du Programme d'entretien des pistes cyclables Véloce II, qui subventionnait la MRC pour l'équivalent de la moitié des montants nécessaires à l'entretien, soit 1000\$ du kilomètre ;

ATTENDU QUE le Volet 4 du Programme Véloce II a été aboli lors de la signature du Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 ;

ATTENDU QUE par respect pour les usagers de la piste cyclable, la municipalité de Dosquet a maintenu l'entretien de la piste cyclable et absorbé le fardeau financier sur son propre budget en 2015 ;

ATTENDU QUE l'abolition du Volet 4 du Programme Véloce II a pour effet de menacer la pérennité d'une infrastructure touristique vitale générant des retombées économiques régionales et nationales qui dépassent largement l'enveloppe budgétaire abolie de 2,8 M \$ ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de demander au gouvernement du Québec de rétablir les bénéfices du Volet 4 du Programme Véloce II en départageant à cette fin les revenus supplémentaires provenant d'une éventuelle harmonisation de la taxe sur l'hébergement, tel que réclamé par la Fédération québécoise des municipalités ; de demander l'appui de la MRC de Lotbinière, et de transmettre la présente résolution aux personnes suivantes :

Monsieur Pierre Moreau, ministre du MAMOT ;

Monsieur Robert Poëti, ministre du MTQ ;

Madame Dominique Vien, ministre du Tourisme ;

Monsieur Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac et Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et Ministre responsable de la région du centre-du-Québec ;

Monsieur Maurice Sénécal, préfet de la MRC de Lotbinière ;

Monsieur Richard Lehoux, président FQM ;

Madame Suzanne Roy, présidente UMQ ;

Monsieur Réjean Parent, président de l'Association des Réseaux cyclables du Québec ;

Monsieur Jean-François Pronovost, vice-président, développement et affaires publiques, Vélo-Québec.

Adoptée

**15-12-8022**

#### **DÉNEIGEMENT DE LA RUE CROTEAU.**

ATTENDU QUE le prolongement de la rue Croteau entraîne un besoin supplémentaire de déneigement ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'accepter le supplément de 450,00\$ au contrat de déneigement de Pavage Lagacé afin de s'assurer du maintien du prolongement de la rue Croteau.

Adoptée

**15-12-8023**

#### **DEMANDE DE COMMANDITE.**

ATTENDU QUE le conseil municipal prône les actions entrepreneuriales sur son territoire;

ATTENDU QU'une demande de la classe primaire de l'école la Caravelle de Dosquet a été reçue afin de les encourager dans leur projet de livre de recettes ;

ATTENDU QUE celui-ci pourra servir comme volume de référence au terrain de jeux afin d'axer les activités rattachées au jardin collectif ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE commanditer la classe primaire en achetant 30 livres de recette, ce qui devrait représenter environ 300,00\$.

Adoptée

**15-12-8024**

**ABRI DE LA RAMPE DU BUREAU DE POSTE ET DE L'ENTRÉE DU BUREAU MUNICIPAL.**

ATTENDU QUE la municipalité se doit de protéger ses infrastructures dont la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Jessie Beaulieu, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE mandater Abris tout genre pour la fabrication et l'installation d'un abri recouvrant la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite mais de ne pas recouvrir le perron du bureau municipal pour un montant de 5 755.00\$ avant taxes et sera payable à même les surplus accumulés.

**DIVERS :**

- 1) Comité Famille : Les activités à venir sont le Youp de rire le 5 décembre et la fête de Noël des enfants le 6 décembre.
- 2) Entreprendre ICI Lotbinière : Le lancement de la planification stratégique 2016-2018 a eu lieu dans nos locaux lundi le 30 novembre. Le conseil verra à entreprendre des démarches pour soutenir et stimuler l'entrepreneuriat local. LA conseillère Suzie Villeneuve et le maire Yvan Charest verront à préparer des chroniques sur les entrepreneurs locaux afin de les diffuser dans le bulletin municipal.
- 3) Service incendie : Bilan de novembre : 2 pratiques, 1 sortie en entraide, 2 journées de prévention.
- 4) Activités: Voir 1)
- 5) Séance du budget : À déterminer.
- 6) Paniers de Noel : Les bénévoles sont trouvés.
- 7) Demande de commandite : rés. 15-12-8023
- 8) Abri de la rampe du bureau de poste et entrée bureau municipal : rés. 15-12-8024

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

15-12-8025

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h04.

Adoptée

**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

---

Directrice générale

---

Maire

---

Directrice générale